



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Manque de soignants dans le Hainaut et le Denais provoquant un désert médical

Question orale n° 496

Texte de la question

M. Sébastien Chenu interroge Mme la ministre de la santé et de la prévention sur l'augmentation des déserts médicaux dans le département du Nord et particulièrement dans le Hainaut/Denais. Actuellement, 7,4 millions de Français, dont une partie significative dans la région Hauts-de-France, font face à des difficultés d'accès aux soins de base, entraînant des déplacements conséquents pour bénéficier de services médicaux élémentaires. L'accès aux spécialistes de la médecine de ville dans la région pose d'importants défis. Selon l'UFC-Que choisir des Hauts-de-France, évaluant l'offre médicale accessible dans un rayon de moins de 45 minutes, 38 % des enfants vivent dans un désert médical pour l'accès à un pédiatre, tandis que 18 % des femmes résidant dans les Hauts-de-France se trouvent dans un désert médical pour l'accès à un gynécologue. De plus, l'accès à un ophtalmologue constitue une difficulté majeure pour 22 % des habitants de la région. Bien que la situation soit moins critique pour les généralistes, des difficultés d'accès subsistent en dehors des stricts déserts géographiques médicaux. En effet, 18 % des habitants de la région rencontrent des obstacles pour accéder à un maillon essentiel du parcours de soins en moins de 30 minutes de route, dépassant la moyenne nationale. Les dépassements d'honoraires représentent aussi un obstacle significatif à l'accès aux spécialistes, selon l'UFC-Que choisir des Hauts-de-France. Lorsque le cabinet d'un médecin est accessible dans un délai raisonnable, le tarif de consultation devient une préoccupation majeure, surtout pour ceux dont les compléments santé ne couvrent que partiellement ou pas du tout les dépassements d'honoraires. En ne considérant que les médecins appliquant le tarif de base de la sécurité sociale, la réalité est que respectivement 72 % des enfants, 62 % des femmes et 76 % des habitants des Hauts-de-France sont confrontés à un désert médical. Dans le Hainaut, selon une enquête récente de la presse locale *La Voix du Nord*, 46 généralistes sont partis entre le 2 mars 2021 et le 2 janvier 2023 sans être remplacés, laissant de nombreux patients sans médecin traitant. S'il faut saluer les initiatives qui naissent pour tenter de pallier ce manque à l'instar de la communauté professionnelle territoriale de santé, qui a lancé une permanence pour les soins non programmés en partenariat avec l'hôpital de Denain, cela demeure malheureusement insuffisant tant la tension est forte. Il lui demande ainsi quelle trajectoire elle compte mettre en place pour remédier à ce manque et les objectifs fixés par le Gouvernement concernant la nécessaire revalorisation de la profession qui garantit son attractivité. Il lui rappelle aussi que ces questions ont fait l'objet de plusieurs propositions de la part de son groupe parlementaire, notamment et entre autres sur l'incitation financière forte de nouveaux praticiens par une rémunération modulée selon le lieu d'installation des praticiens qui s'installeraient dans les territoires les plus en tension, l'augmentation du nombre de places dans les facultés de médecine... et que celles-ci restent sans réponse jusqu'à ce jour et constituent la raison de cette question orale sans débat. Il souhaite connaître sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Chenu](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 496

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [9 janvier 2024](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 janvier 2024](#)

Question retirée le : 30 janvier 2024 (Séance de QOSD annulée)